



# ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

COMITE DU PROGRAMME, DU BUDGET ET DE  
L'ADMINISTRATION DU CONSEIL EXECUTIF

EBPBAC2/5  
4 mai 2005

Deuxième séance

Point 3.3 de l'ordre du jour provisoire

---

## **Rapport de situation sur les technologies de l'information, la gestion du savoir et le système mondial de gestion**

1. Le présent rapport donne des détails sur la façon dont le Secrétariat de l'OMS a l'intention d'élaborer ses stratégies de travail relatives aux technologies de l'information, à la gestion du savoir et à la mise en oeuvre du système mondial de gestion.

### **A. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

2. Le programme OMS sur les technologies de l'information et les communications offre des services réactifs, de grande qualité et d'un bon rapport coût/efficacité, ainsi que des solutions novatrices et judicieuses qui contribuent à la réalisation de l'objectif de la santé pour tous. Il sous-tend non seulement la fourniture en temps opportun d'informations pertinentes et exactes aux pays afin qu'ils puissent améliorer les résultats sanitaires, mais également la rationalisation des processus organisationnels. Les activités entreprises visent à donner les moyens voulus aux personnes qui oeuvrent à l'amélioration de la santé de tous ; à servir de catalyseur en vue de la création de services novateurs pour les Etats Membres ; à accroître la productivité des équipes et des personnes ; et à faciliter le partage des connaissances et l'introduction de nouveaux modes de travail au sein de l'OMS.

3. Par le passé, le secteur des technologies de l'information et des communications étant géré de façon plus ou moins indépendante aux niveaux régional et mondial, on courait le risque de faire double emploi et de ne pas tirer le meilleur parti possible des compétences existant au sein de l'Organisation. C'est la raison pour laquelle, en 2001, le Directeur général a créé le fonds pour la technologie de l'information, ouvrant ainsi la voie à une approche mondiale de la planification et de la mise en oeuvre des systèmes et services organisationnels.

4. L'OMS met actuellement au point une stratégie mondiale en matière d'information et de communication sur la base de consultations menées avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays, qui tiendra compte des priorités, préoccupations et enseignements tirés de l'ensemble de l'Organisation et des difficultés liées au soutien du système mondial de gestion. Cette stratégie sera reliée à d'autres stratégies telles que celles qui sont élaborées pour la gestion du savoir et la cybersanté, ainsi qu'à la stratégie du système des Nations Unies dans ce domaine. Les possibilités offertes par l'industrie des technologies de l'information et des communications seront prises en considération.

5. Cette stratégie visera à :

- perfectionner le personnel de l'OMS concernant l'utilisation et la gestion des technologies de l'information et des communications et, à l'aide de ces connaissances techniques, contribuer à renforcer les capacités des Etats Membres ;
- gérer les coûts, en tirant le plus grand parti possible des connaissances du personnel de l'OMS et en externalisant les services qui pourraient être fournis ailleurs à meilleur coût ;
- améliorer les services en adoptant les méthodologies liées aux meilleures pratiques, en utilisant des produits et des normes courants et en fournissant une structure d'appui commune dans toute l'Organisation.

6. Mise à part cette stratégie, les autres activités consistent à :

- contribuer à la mise au point du système mondial de gestion en s'appuyant sur la connaissance des systèmes et des technologies existants, les compétences en matière de gestion des projets ainsi que les services d'experts. Par ailleurs, l'Organisation prend des mesures pour s'assurer que l'infrastructure et les services technologiques nécessaires sont en place pour fournir le soutien technique et l'assistance voulus aux utilisateurs finals ;
- relier tous les bureaux de l'OMS dans les pays au réseau privé mondial de l'OMS d'ici la fin de 2005 ; lorsqu'il sera achevé, le réseau fournira à l'ensemble du personnel de l'OMS des services de données, de téléphonie et de vidéocommunication sécurisés et bien gérés ;
- rationaliser l'octroi de l'accès du personnel aux systèmes d'information institutionnels de l'OMS, ce qui permettra également aux programmes techniques de recenser les fonctionnaires des organisations partenaires à qui l'on doit accorder un accès privilégié à certaines sources d'information de l'OMS ;
- mettre en place les moyens nécessaires pour fournir un soutien technique à diverses fonctions relatives à la sécurité du personnel sur le terrain et au Centre stratégique d'opérations sanitaires au Siège, notamment dans les cas d'urgence tels que les tremblements de terre et les tsunamis de décembre 2004.

7. Parmi les défis à relever, il s'agit d'épauler le système mondial de gestion tout en maintenant les systèmes d'appui administratif existants ; d'améliorer le niveau des services offerts à des utilisateurs de plus en plus mobiles, qui se trouvent souvent dans des lieux difficiles à desservir et parfois dangereux ; de faire face à la demande croissante de systèmes qui répondent aux principales nécessités de l'OMS en matière d'information sanitaire ; et d'adopter de nouvelles plateformes et approches technologiques pour satisfaire les besoins de l'Organisation avec un meilleur rapport coût/efficacité.

## **B. GESTION DU SAVOIR**

8. L'OMS s'efforce de promouvoir l'équité en matière de santé dans le monde en améliorant la gestion et le partage du savoir. Son objectif est de combler le hiatus entre le savoir et l'action, en particulier dans les pays au revenu intermédiaire inférieur, par la mise en place d'un environnement qui encourage la création, le partage et l'application efficace du savoir en vue de l'amélioration des résultats sanitaires. Une gestion efficace du savoir est indispensable dans toutes les Régions et tous les

pays, mais une attention particulière sera accordée aux pays où le hiatus entre savoir et action est le plus grand et où la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement se heurte à des obstacles importants.

9. Au Siège, les activités liées à la gestion du savoir incluent la bibliothèque de l'OMS et les réseaux d'information à l'appui des connaissances ; les publications et les revues, et notamment le *Bulletin* et le *Rapport sur la santé dans le monde* ; le site Web de l'OMS ; la mise au point d'instruments et de méthodes pour améliorer la collaboration et l'apprentissage ; et la cybersanté qui consiste à utiliser au mieux les technologies de l'information et de la communication pour améliorer la santé.

10. Une stratégie complète pour la gestion et le partage du savoir sera achevée en mai 2005, au terme d'un processus de consultation mené dans toute l'OMS et avec des organisations extérieures reconnues comme disposant de solides programmes de gestion du savoir, d'experts dans ce domaine, de donateurs et d'organes techniques.

11. La stratégie privilégie quatre domaines principaux : améliorer l'accès à l'information sur la santé ; accroître au maximum les effets de la recherche en santé par la conversion du savoir en politiques et en action ; encourager le partage et la réutilisation des connaissances acquises par la pratique ; et utiliser au mieux la cybersanté pour renforcer les systèmes de santé et améliorer la santé. Pour étayer ces domaines, on s'efforcera de susciter le changement par l'identification des thèmes à traiter et la sensibilisation dans la communauté sanitaire mondiale ; de renforcer les capacités, à l'intérieur et à l'extérieur de l'OMS ; et de déterminer, au moyen de recherches, les approches les plus efficaces.

12. Aux fins de l'application de la stratégie, les relations de travail entre les trois niveaux de l'Organisation ont été renforcées, une approche mondiale de la gestion du savoir a été mise au point et un plan d'action a été établi. De nouvelles initiatives en cours ont notamment pour objectifs de concevoir une politique et un processus de publication ; de créer un site Web OMS plurilingue et une plateforme sur les technologies de l'information en portugais pour les systèmes de santé ; de surveiller l'observatoire mondial pour la cybersanté dans les pays ; d'étendre la bibliothèque de santé mondiale ; d'établir des instruments de savoir comme les dossiers de santé électroniques à l'appui des activités « 3 millions d'ici 2005 » en Afrique ; d'encourager le partage du savoir par les communautés de pratique, comme les réseaux de centres collaborateurs de l'OMS ; et de diffuser une série de nouvelles publications.

13. L'une des difficultés pour un programme efficace de gestion et de partage du savoir est de permettre la conversion du savoir en politiques et en action à tous les niveaux, en optant pour un rôle plus stratégique et de soutien aux dépens du rôle traditionnel de diffusion de l'information, et de développer les capacités adéquates à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation concernant les nouvelles compétences utiles.

### **C. SYSTEME MONDIAL DE GESTION**

14. Pour obtenir les résultats escomptés énoncés dans le projet de budget programme, les activités de l'OMS doivent être gérées de façon efficace et rationnelle. Des travaux sont en cours pour renouveler les principes et les politiques de gestion, et formuler des directives claires qui favorisent le fonctionnement optimal de l'Organisation ; pour renforcer et simplifier la gestion fondée sur les résultats ; et pour déterminer les méthodes de travail qui renforceront la mise en oeuvre des

programmes à l'appui des pays. L'accent porte sur la simplification et l'harmonisation des activités de l'OMS dans le monde entier. Un élément clé est la décentralisation accrue des responsabilités et de l'autorité, destinée à permettre l'application des programmes approuvés au niveau requis tout en assurant les contrôles adéquats et une entière responsabilisation.

15. Ce changement de méthodes de travail nécessitera la formation du personnel aux nouvelles procédures gestionnaires et administratives et l'utilisation du nouveau système électronique d'information pour la gestion. La formation sera adaptée au rôle et aux responsabilités de tout membre du personnel.

16. Le choix du logiciel commercial pour le système d'information pour la gestion résulte d'une consultation du personnel technique et administratif à tous les niveaux des bureaux régionaux et du Siège, destinée à assurer qu'il répond le mieux aux exigences de l'OMS et permettra une approche intégrée de la gestion et de l'application du programme. Un examen est en cours pour déceler toute faiblesse susceptible d'entraver sa capacité à satisfaire aux impératifs gestionnaires et administratifs futurs de l'OMS, afin que les meilleures pratiques inhérentes au logiciel soient adoptées.

17. Le choix d'une société devant aider l'OMS à mettre le logiciel en place est sur le point d'être arrêté. Seules des sociétés ayant une expérience récente de la mise en oeuvre de tels projets dans d'autres organisations des Nations Unies, et en mesure de tirer profit de l'enseignement retiré, ont été prises en considération. L'OMS a également bénéficié de contacts avec d'autres organisations qui sont passées par un exercice similaire.

18. Résultats attendus du nouveau système :

- élimination du risque d'échec des systèmes d'information institutionnels ;
- amélioration de la gestion, du fait de la disponibilité, en temps opportun, de données mondiales exactes qui faciliteront la prise des décisions ;
- utilisation optimale des ressources permettant d'économiser du temps et de l'argent, par exemple :
  - en réduisant de deux heures par semaine d'ici à la fin 2008 le volume du travail de bureau et des tâches administratives incombant aux administrateurs de programmes techniques, ce qui leur permettra de consacrer 5 % supplémentaires de leur temps aux activités techniques de santé ;
  - en permettant à l'OMS de gagner plusieurs centaines de milliers de dollars des Etats-Unis par an, moyennant une réduction sensible des liquidités à faible taux d'intérêt détenues par l'Organisation ;
  - en réduisant de plusieurs mois le laps de temps entre l'identification d'un besoin en personnel et le recrutement d'une personne qualifiée adaptée ;
  - en éliminant le travail de bureau requis par l'établissement des rapports réglementaires, ce qui économisera l'équivalent de plusieurs années/personnes à temps plein pendant chaque exercice biennal.

19. Les conditions préalables du succès du projet sont notamment les suivantes :

- des moyens de communication adéquats et d'un coût abordable permettant aux bureaux de pays de l'OMS d'utiliser le système d'information pour la gestion ;
- l'adaptation des bureaux à la distribution révisée des rôles et responsabilités dans toute l'Organisation ;
- un investissement initial propre à assurer la continuité des opérations, les systèmes existants ne pouvant être interrompus avant que les nouveaux ne fonctionnent de façon satisfaisante ;
- l'harmonisation des pratiques de façon à réduire les besoins exceptionnels en matière d'administration et de rapports et à faire accepter des rapports types, y compris pour ce qui est des ressources extradudgétaires.

= = =